

DELIBERATION N° 2026-013

OBJET : Administratif : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes « espaces publicitaires »

Le **8 juin 2026 à 17h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations de Chambon-sur-Lac, sous la Présidence de M. Pascal MICHAUD, Président de l'Office de Tourisme.

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **14** – Pouvoirs : **4** - Votants : **18**

Présents : Jean-François CASSIER, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Patrice DABERT, Frédéric ECHAVIDRE, Bertrand GOIMARD, François GORY, Emmanuel LABASSE, Jocelyne MANSANA, Pascal MICHAUD, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Serge TEILLOT, Séverine THOMAS-GARDET.

Excusés : Dominique ALAMARGOT (pouvoir Stéphane CREGUT), Christophe BOIVIN (pouvoir Pascal MICHAUD), Damien DESSERRE (pouvoir Patrick SEBY), Olivier FOUROT (pouvoir Jean-François CASSIER), Lionel GAY, Pascal VIVIEN.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mars 2026,
Considérant que le régisseur est chargé uniquement du recouvrement spontané des recettes qui doivent être réglées au comptant et qu'il n'a pas qualité pour accorder des délais de paiement, ni pour exercer des poursuites,

Considérant que certains prestataires qui souscrivent des partenariats vendus par la régie ne se libèrent pas toujours immédiatement de leur dette,

Considérant que dans ces cas, le régisseur doit pouvoir adresser une relance à l'utilisateur avant l'émission d'un titre exécutoire par l'ordonnateur,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la modification de la régie espaces publicitaires en régie prolongée en modifiant l'article 5 de l'acte constitutif ainsi :

Article 5 : la régie de recettes « espaces publicitaires » devient une régie prolongée. La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixé à 60 jours.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la modification de la régie de recettes « espaces publicitaires » en régie prolongée.
- **ADOpte** la modification de l'article 5 proposée ci-dessus.
- **DEMANDE** au Directeur d'établir un avenant à l'arrêté de création de la régie de recettes « espaces publicitaires » prenant en compte cette modification.

Pour : 18 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Pascal MICHAUD

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY





Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 11/06/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.